

Maintenance et entretien



ATTENTION !

Annulation de la garantie pour vices cachés suite à l'utilisation de fluides d'exploitation non autorisés !

En cas d'utilisation de fluides d'exploitation non autorisés, la garantie pour vices cachés devient nulle.

C'est pourquoi:

- N'utiliser que des fluides d'exploitation validés (voir à ce sujet le document "Fluides d'exploitation...").



REMARQUE !

Fluide de liquide de refroidissement

- Les antigels et les mélanges d'antigels et d'eau sont des déchets spéciaux. Respecter les réglementations des administrations locales compétentes lors de l'élimination des liquides de refroidissement.

Huile de moteur

- Veiller strictement à ce que l'huile ne pénètre pas dans les canalisations ou dans le sol.
– Risque de pollution de la nappe phréatique!
Collecter avec soin l'huile de vidange et l'éliminer vers le recyclage des huiles de vidange. Lors de la manipulation d'huiles de vidange, tenir compte des mesures de précaution pour la protection de la santé.

Cartouches de filtres

- Les cartouches de filtres telles que les filtres d'huile et de carburant sont des déchets spéciaux doivent être éliminés selon les règles. Respecter les réglementations des administrations locales compétentes.

Batteries

- Les batteries usagées contiennent des substances polluantes. elles doivent être reprises par le revendeur et éliminées selon les règles, ou être déposées auprès d'un point de collecte. Ne jamais éliminer les batteries usagées via les ordures ménagères.
Respecter également les dispositions légales nationales en vigueur.

8.3 Plan de maintenance

Toutes les opérations de maintenance figurant dans le manuel d'exploitation sont à réaliser selon les intervalles indiqués dans le plan de maintenance.

Le plan de maintenance contient cependant aussi des opérations qui ne sont pas décrites dans le présent manuel d'exploitation, mais bien dans le manuel de réparation de ce moteur. Ces opérations ne devront être réalisées que par des techniciens formés spécialement pour la réparation.



Lire attentivement le manuel d'exploitation avant le début de toute intervention ! Ceci s'applique notamment au chapitre Consignes de sécurité générales et aux consignes de sécurité respectives figurant dans les différents chapitres.

8.3.1 Plan de maintenance pour l'exploitation au gaz naturel

Intervalle après heures de service à 1500 1/min ¹⁾	Etendue des opérations de maintenance					Maintenance réalisée Cachet / Signature
	E1	E2	E3	R1	R2	
20-50 ou après mise en service et R2, R3	X					
800		X				
1600		X				
2400		X	X			
3200		X				
4000		X				
4800		X	X			
5600		X				
6400		X				
7200		X	X			
8000		X				
8800		X				
9600		X	X			
10400		X				
11200		X				
12000		X	X			
12800		X				
13600		X				
14400		X	X			
15000						
15200		X				
16000		X				
16800		X	X			
17600		X				
18400		X				
19200		X	X			
20000		X				
21600		X	X			
22400		X				
23200		X				
24000		X	X			
24800		X				
25000				X		
25600		X				
26400		X	X			

1) Les intervalles de maintenance peuvent dépendre individuellement des conditions d'exploitation et de la qualité du gaz. Etendue des opérations de maintenance, voir page 59.

Maintenance et entretien

Intervalle après heures de service à 1500 1/min ¹⁾	Etendue des opérations de maintenance					Maintenance réalisée Cachet / Signature
	E1	E2	E3	R1	R2	
27200		X				
28000		X				
28800		X	X			
29600		X				
30000						
30400		X				
31200		X	X			
32000		X				
32800		X				
33600		X	X			
34400		X				
35200		X				
36000		X	X			
36800		X				
37600		X				
38400		X	X			
39200		X				
40000		X				
40800		X	X			
41600		X				
42400		X				
43200		X	X			
44000		X				
44800		X				
45000						
45600		X	X			
46400		X				
47200		X				
48000		X	X			
48800		X				
49600		X				
50000				X	X	
50400		X	X			
51200		X				

Maintenance et entretien

E1	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un contrôle d'étanchéité • Contrôler les assemblages vissés • Vidange / analyse de l'huile de moteur*) • Remplacement du filtre à huile*) • Consignation des données d'exploitation • Contrôler le déroulement du démarrage • Régler / contrôler le clapet étrangleur • Nettoyer / contrôler le filtre à gaz • Nettoyer / contrôle le filtre à air • Nettoyer / contrôler le capteur d'impulsions 	E3	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les bougies d'allumage • Mesurer la pression de compression • Régler / contrôler le clapet étrangleur • Nettoyer / contrôler le filtre à gaz • Nettoyer / contrôle le filtre à air • Nettoyer / contrôler le capteur d'impulsions • Contrôler la concentration de liquide de refroidissement • Contrôler / remplacer le séparateur d'huile • Contrôler le point d'allumage • Contrôler le circuit de refroidissement / la pression système
E2	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la concentration de liquide de refroidissement • Contrôler le point d'allumage • Contrôler le circuit de refroidissement / la pression système • Mesurer la pression du carter de vilebrequin • Mesurer la contrepression des gaz d'échappement, y compris le catalyseur. • Contrôler les émissions et la valeur lambda • Contrôler le système d'échappement quant à des salissures externes, le nettoyer le cas échéant. • Effectuer un contrôle d'étanchéité • Contrôler les assemblages vissés • Vidange / analyse de l'huile de moteur*) • Remplacement du filtre à huile*) • Consignation des données d'exploitation • Contrôler les bougies d'allumage • Contrôler le déroulement du démarrage • Contrôler la dépression d'aspiration • Contrôler le jeu des soupapes, le régler le cas échéant 	R1 **) R2 **)	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la pression du carter de vilebrequin • Mesurer la contrepression des gaz d'échappement, y compris le catalyseur. • Contrôler les émissions et la valeur lambda • Contrôler / calibrer les capteurs • Remplacer le liquide de refroidissement • Mesurer le jeu axial du vilebrequin • Remplacer les boîtes de glissement • Contrôler / remplacer les bielles • Remplacer les segments de piston • Remplacer les culasses • Révision intégrale du moteur

*) Les durées de service de l'huile de moteur doivent être définies au moyen d'analyses d'huile régulières et en fonction des conditions d'exploitation et de l'huile de moteur utilisés selon la norme d'usine MAN M 3271-2.

**) Pour les révisions R1 et R2, les intervalles sont pronostiqués et non obligatoires. Il convient de tenir compte des exigences minimales envers la qualité du gaz pour les moteurs au gaz industriels MAN et de l'exploitation des moteurs au sein des valeurs limite de gaz d'échappement TA-Air.